

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 NOVEMBRE 2012**

1) Fusion Metz Métropole et Val Saint Pierre

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du Préfet de la Moselle sur la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale de la Moselle demandant au Conseil Municipal de délibérer sur le périmètre envisagé pour une nouvelle communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE après fusion avec la communauté de communes du VAL SAINT PIERRE.

Vu l'arrêté n°2012-DCTAJ/1 du 27 août 2012, fixant le périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de METZ METROPOLE et de la communauté de communes du VAL SAINT PIERRE,

Vu les délibérations en date des 21 janvier 2011, 12 avril 2011, 12 juillet 2011 de la commune de MECLEUVES concernant le projet de fusion avec la communauté d'agglomération de Metz Métropole et le souhait exprimé de rattachement de la communauté de communes du VAL SAINT PIERRE à la nouvelle communauté de communes du SUD MESSIN,

Vu les délibérations des communes intégrées dans les communautés de communes du VERNOIS, de l'AEROPORT et de REMILLY ainsi que les délibérations des conseils de ces communautés de communes demandant le rattachement du VAL SAINT PIERRE au SUD MESSIN,

Vu les délibérations des 3 autres communes composant la communauté de commune du VAL SAINT PIERRE demandant se même rattachement au SUD MESSIN,

Considérant que la conclusion du Schéma d'Orientation de l'Intercommunalité en Moselle émise par la Préfecture en novembre 2006, proposant les fusions des Communautés de Communes de REMILLY, du VERNOIS, du VAL SAINT PIERRE et de l'AEROPORT est parfaitement adaptée aux attentes de la communauté des communes du Val Saint Pierre et de sa population,

Considérant que l'étude de territoire réalisée sur les Communautés de Communes du VERNOIS, de l'AEROPORT et du VAL SAINT PIERRE, engagées par ces intercommunalités avec le soutien de l'Etat met en exergue des enjeux prioritaires dans le domaine de l'accueil des populations, du développement économique, de l'environnement, du patrimoine local et de l'optimisation des modes de transports,

Considérant que la cohérence de compétences de proximité et de services déjà en place ou en cours de réalisation dans les communautés de communes composant le SUD MESSIN est de nature à opter pour un rapprochement avec ces dernières et correspondent exactement aux attentes de la population,

Le conseil municipal de Mécleuves, **à l'UNANIMITE DES VOIX**, se prononce :

- * **CONTRE** le périmètre envisageant la fusion de Metz Métropole et du Val Saint Pierre
- * **DEMANDE** le rattachement du VAL SAINT PIERRE au SUD MESSIN

2) Révision des tarifs de location du F.S.E pour 2013

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier les tarifs de location tels que suit :

- Chauffage journée : 80 €
- Chauffage W.E. : 110 €
- Nettoyage journée ou week end : 130 €

3) Subventions scolaires pour 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Sorties scolaires : 31.50 € / enfant
- Allocation par classe : 500 €
- Classes transplantées : 17€ pour la Lorraine et 8,50€ pour le reste de la France

4) Examen de devis

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus pour le remplacement de la porte de garage de l'ancienne mairie-école.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil décide d'opter pour le devis proposé par l'entreprise FMB pour un montant de 1630 € HT.

Concernant les logiciels et les bornes lumineuses à installer devant la mairie, la décision est reportée au conseil du 14 décembre prochain.

5) Recensement de la population : agents recenseurs et coordonnateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dernier recensement date de 2008 et qu'il sera procédé à un nouveau recensement du 17 janvier au 16 février 2013.

Pour se faire, Monsieur le Maire propose le recrutement de 2 agents recenseurs (la commune sera divisée en 2 districts). Concernant la rétribution de ceux-ci, il propose de la déterminer selon la tarification de l'INSEE, à savoir 1,72 la feuille individuelle et 1,13 euros la feuille de logement. Enfin, il suggère, comme en 2008, que la rémunération soit nette, les charges sociales seraient à supporter par la commune.

D'autre part, la mission nécessite la désignation d'un agent coordonnateur. Il propose Mme JOFFROY Séverine, Secrétaire de Mairie, pour effectuer cette mission.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

6) Divers

- Discussion concernant le projet d'aménagement des terrains à l'arrière des chenevières (chemin d'accès et bassin de décantation)
- Information sur le bilan de l'assemblée générale de l'AOSM
- Information sur l'arrêt d'utilisation du terrain de foot par l'AS Peltre
- Information sur la Saint Nicolas du 2 décembre prochain